



## ASSEMBLEE GENERALE DU 26 NOVEMBRE 2023

### MANDAT DE DELEGUE OFFICIEL

Club représenté : \_\_\_\_\_ N° d'affiliation à la FFESSM :

Nom & Prénom du président ou de son délégué (\*) : \_\_\_\_\_

Licence fédérale du représentant du Club (président ou délégué) (\*\*) Numéro :

Effectif du club (licences 2023) :  Nombre de voix du Club :

\* : Rayer la mention inutile

\*\* : La licence 2024 du représentant du club devra être obligatoirement présentée au secrétariat de l'Assemblée Générale avec le présent document rempli (partie supérieure).

\*\*\*\*\*

### POUVOIR

***En cas d'impossibilité de représentation du Président ou d'un Délégué du Club, le pouvoir peut être donné au Délégué d'un autre Club. Ce délégué ne peut en aucun cas procéder lui même à une deuxième délégation. Le nombre de pouvoir est limité à cinq par représentant.***

N° d'affiliation à la F.F.E.S.S.M. du club représenté :

Le club représenté donne pouvoir à : \_\_\_\_\_

Nom du Club du Délégué : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Licence du Délégué (\*\*\*)

Effectif du club représenté :  Nombre de voix :

**Pour le mandat de délégué de son club  
ou le pouvoir :**

*signature obligatoire du Président et  
cachet du club.*



\*\*\* : La licence du délégué du club devra être obligatoirement présentée au secrétariat de l'Assemblée Générale.

**LE PRESENT DOCUMENT DEVRA ETRE PRESENTE AU SECRETARIAT DE L'AG AVEC LA LICENCE 2024.**